

SOMMAIRE – TARIFICATION DES PRODUITS ET SERVICES DU REGISTRE FONCIER ET DU CADASTRE

En vigueur à compter du 1^{er} avril 2021

PRODUITS ET SERVICES				
INSCRIPTION	UNITÉ DE TARIFICATION	EN LIGNE	AU BPD ^{1*}	Loi ²
Inscription de droit (vente, hypothèque, avis, déclaration de résidence familiale, préavis d'exercice, etc.)	Par réquisition	127 \$	137 \$	Art. 1 et 2 (art. 8.1 ³)
Avis d'adresse (avis, référence, renouvellement ou référence omise)	Par avis ou par référence à un avis	49 \$	49 \$	Art. 5
Modification et radiation d'un avis d'adresse (modification d'un avis d'adresse, modification de référence à un avis d'adresse, ou radiation ou réduction de l'inscription d'un avis d'adresse)		Aucun droit		Art. 5 et 6
Radiation (quittance, mainlevée, etc.)	Par réquisition, y compris la radiation d'une première inscription	144 \$	154 \$	Art. 3 (art. 8.1 ³)
	Par inscription additionnelle à radier	+ 88 \$	+ 98 \$	
Préavis de vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier (préavis de vente pour taxes)	Par préavis	70 \$	81 \$	Art. 4
	Par lot ou partie de lot	+ 10 \$	+ 10 \$	
Autres inscriptions <ul style="list-style-type: none"> • Liste des immeubles vendus (adjudications) • Liste des immeubles non vendus • Document constatant le retrait de lots adjugés • Avis notifié en vertu de l'article 410 du Code de procédure civile (chapitre C-25.01) • Action sur hypothèque légale de la construction ou du syndicat des copropriétaires • Certificat du greffier pour une action discontinuée • Certificat du Procureur général pour une hypothèque en faveur de l'État • Abandon ou révocation d'un droit réel d'exploitation 		Aucun droit		Art. 6
CONSULTATION	UNITÉ DE TARIFICATION	EN LIGNE	AU BPD ^{1*}	Loi ²
Documents (index des immeubles, acte, plan cadastral, etc.)	Par document	1 \$	5 \$	Art. 15
COMMANDE	UNITÉ DE TARIFICATION	EN LIGNE	AU BPD ^{1*}	Loi ²
État certifié des droits (certificat de recherche, art. 3019 C.c.Q.)	Par état certifié	14 \$	-	Art. 7
	Pour chaque copie de réquisition d'inscription composant l'état	+14 \$	-	
Copie non certifiée	Par document	22 \$	-	Art. 9
Copie certifiée	Par document	36 \$	-	Art. 8 et 9

¹ Bureau de la publicité des droits.

Mise à jour : 23 mars 2021

² Loi sur les bureaux de la publicité des droits (RLRQ, chapitre B-9, annexe 1).

³ Loi favorisant la réforme du cadastre québécois (RLRQ, chapitre R-3.1).

* La Loi visant à moderniser certaines règles relatives à la publicité foncière et à favoriser la diffusion de l'information géospatiale (2020, chapitre 17) introduit notamment diverses mesures visant à assurer l'implantation, à terme, de l'obligation de transmettre les réquisitions d'inscriptions au registre foncier par un moyen technologique, de sorte que les droits exigibles pour le support papier ne seront plus applicables à compter du 8 novembre 2021.

De plus, les droits pour la consultation de registres et documents au bureau de la publicité des droits prévus à l'article 15 de l'annexe I de la Loi ne seront plus exigibles à compter du 8 novembre 2021.

SOMMAIRE – TARIFICATION DES PRODUITS ET SERVICES DU REGISTRE FONCIER ET DU CADASTRE

En vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022

COPIE PAPIER DE DOCUMENTS CADASTRAUX EN TERRITOIRE NON RÉNOVÉ⁴

COMMANDE	
Plan originaire et livre de renvoi	59,25 \$
Plan originaire seul	46,00 \$
Livre de renvoi d'un plan originaire	20,70 \$
Plan de révision et livre de renvoi	59,25 \$
Plan de révision seul	46,00 \$
Livre de renvoi d'un plan de révision	20,70 \$
Plan de cadastre vertical et livre de renvoi	48,25 \$
Plan de cadastre vertical seul	35,75 \$
Livre de renvoi d'un plan de cadastre vertical	20,70 \$
Plan parcellaire et livre de renvoi	33,50 \$
Plan parcellaire seul	20,70 \$
Livre de renvoi d'un plan parcellaire	20,70 \$
Plan complémentaire et livre de renvoi	48,25 \$
Plan complémentaire seul	35,75 \$
Livre de renvoi d'un plan complémentaire	20,70 \$
Plan de rénovation 85-92	147,00 \$
Copie certifiée d'un document cadastral	+ 14,50 \$

Note : La tarification associée à la commande de copies papier de documents cadastraux est déterminée par le Ministère.

Mise à jour : 15 décembre 2021

⁴ Numéro de lot inférieur à un million.